



COMMUNE DE MONTBERT

PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

NOTICE EXPLICATIVE

1 – PRÉAMBULE

Pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier dernier, Monsieur le Maire de Montbert a, par arrêté n° Affaires générales-2024.04 en date du 1^{er} février 2024, prescrit une enquête publique préalable au déclassement du domaine public :

- D'une partie du domaine public située rue de la Cure, devant la parcelle cadastrée AH 182, dans le cadre de l'aménagement de l'ilot de l'église
- D'une partie du domaine public située le long de la parcelle de terrain cadastrée K 281 au lieu-dit « L'Hommeau »
- D'une partie du domaine public située devant la parcelle de terrain cadastrée B 743 au lieu-dit « Les Basses Nourrissonnières »

Monsieur René PRAT, retraité de l'armée, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire ladite enquête d'une durée de 15 jours consécutifs, à savoir du 26 février au 12 mars 2024 inclus.

2 – OBJET DE L'ENQUETE

2.1 – le contexte juridique :

La gestion de la voirie communale relève de la compétence du Conseil Municipal. Toute décision de classement/déclassement de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, prise selon le cas de figure après une procédure d'enquête publique.

L'enquête publique a pour objet le déclassement du domaine public des parcelles de terrain telles que définies dans le préambule pour permettre la cession éventuelle à des particuliers ou à une société.

C'est dans ce contexte que l'enquête publique est organisée, en application des dispositions combinées de l'article L 141-3 du code de la voirie routière et de l'article L 134-1 du code des relations entre le Public et l'Administration

2.2 – le contexte lié à la situation :

2.2.1 - Déclassement d'une partie du domaine public située rue de la Cure, dans le cadre de l'aménagement de l'ilot de l'église

Dans le cadre de l'opération de redynamisation du centre bourg, il est rappelé que la commune de Montbert souhaite procéder à l'aménagement de l'ilot de l'église. L'ensemble des biens immobiliers a été acquis au fur et à mesure par la commune de Montbert depuis 2014 dans le but de réaliser une opération de renouvellement urbain et de densification en plein cœur de bourg.

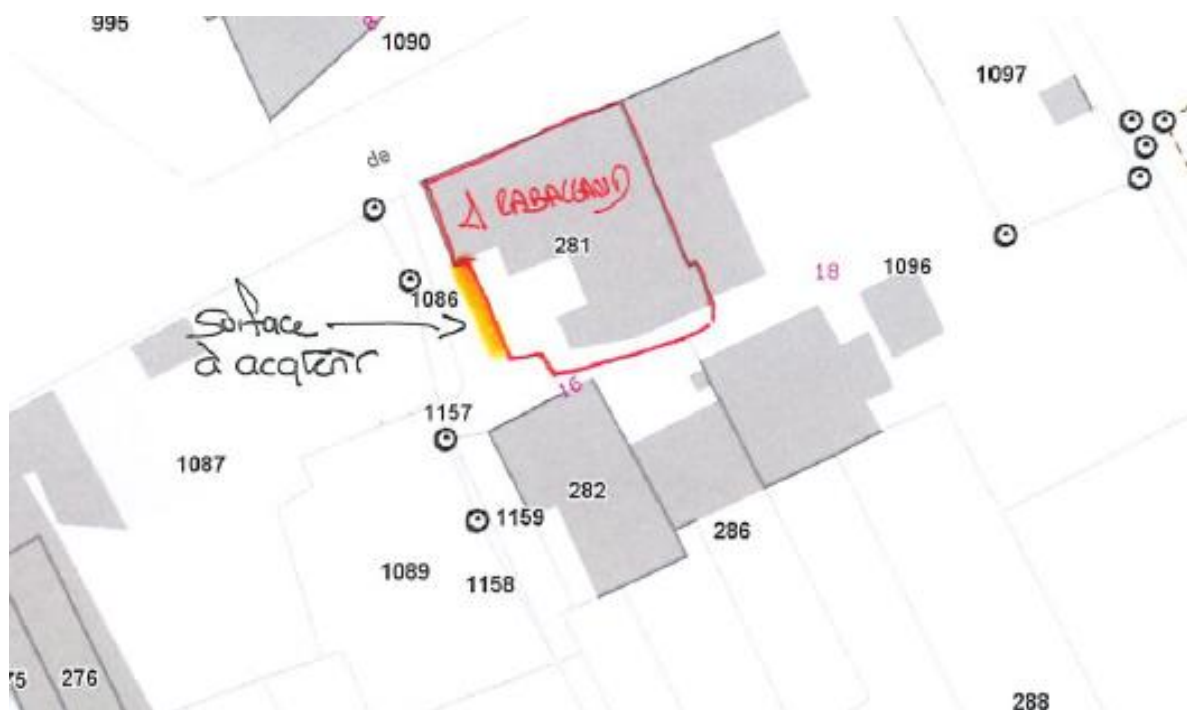
Ce projet est désormais porté par LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT et la société ALSTIDE qui collaborent en co-promotion immobilière en partenariat avec la commune.

Ce projet consiste en la réalisation de cellules commerciales de proximité et de 25 logements, dont 5 logements sociaux. Cette opération a également pour objectif d'aérer l'espace, d'améliorer les déplacements et de créer des stationnements pour les commerces tout en sécurisant la rue de la Gare.

2.2.2 – Déclassement d'une partie du domaine public au lieu-dit « L'Hommeau »

Par courrier du 16 novembre 2022, Monsieur Bernard RABALLAND a sollicité l'acquisition d'une partie du domaine public située le long la parcelle de terrain cadastrée K 281, dont il est propriétaire au lieu-dit « L'Hommeau ».

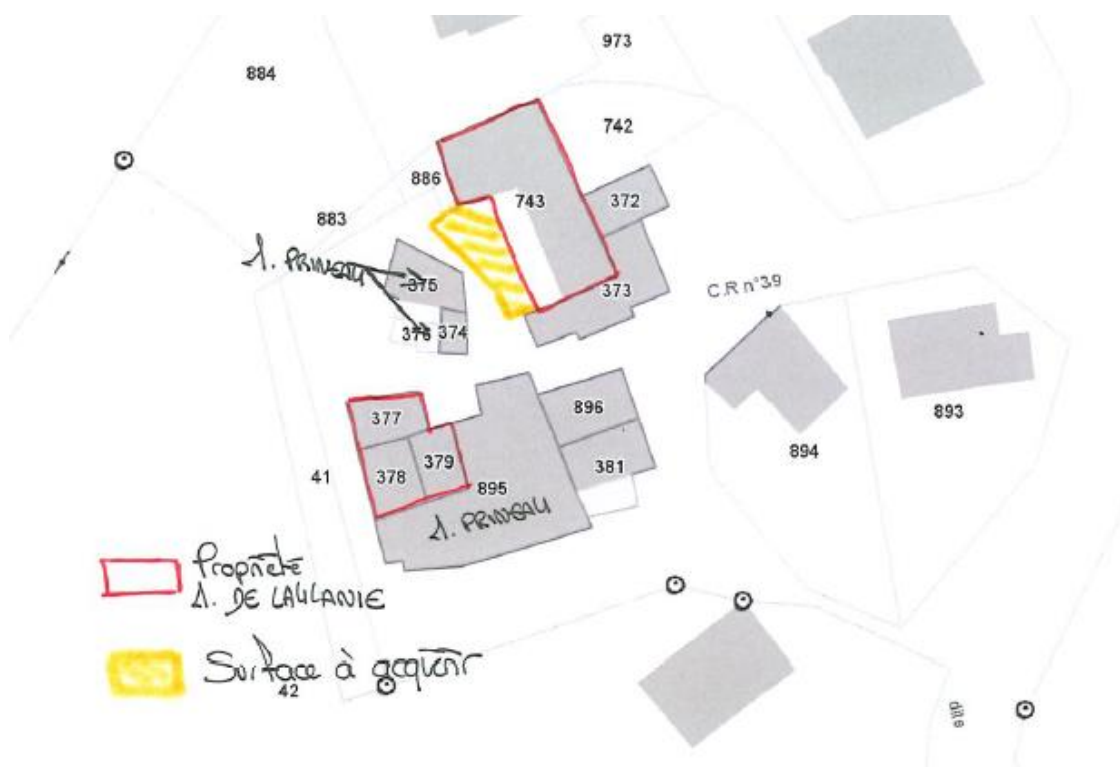
Suite à la présentation de ce dossier le 1^{er} mars 2023, la commission Urbanisme/PCAET a rendu un avis favorable sur cette vente d'une partie du domaine public



2.2.3 – Déclassement d'une partie du domaine public au lieu-dit « Les Basses Nourrissonnières »

Par courrier du 17 novembre 2023, Monsieur Mickaël DE LAULANIE a sollicité l'acquisition d'une partie du domaine public située devant la parcelle de terrain cadastrée B 743, dont il est propriétaire au lieu-dit « Les Basses Nourrissonnières³. Il souhaite y installer une micro-station dans le cadre de la mise aux normes de l'assainissement de son logement.

La commission Urbanisme/PCAET a rendu un avis favorable sur cette vente d'une partie du domaine public.



3 – LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Le Conseil Municipal, par délibération n° DE02-25012024 du 25 janvier 2024, a approuvé le lancement de la procédure de déclassement du domaine public et a autorisé Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires au déclassement.

L'enquête publique a été prescrite par l'arrêté municipal n° Affaires générales-2024.04 en date du 1^{er} février 2024. Elle se déroule du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mardi 12 mars 2024 à 17h00.

Monsieur René PRAT a été nommé commissaire enquêteur.

Conformément à cet arrêté, l'avis prévu à l'article R 141-5 du Code de la voirie a été rendu public par voie d'affiches sur les trois sites concernés par l'enquête publique, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

L'avis a également été affiché à la porte de la mairie de Montbert et publié sur le site internet de la commune et sur le panneau d'affichage électronique.

L'avis est également paru dans les journaux locaux OUEST FRANCE et PRESSE OCEAN au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique est composé de :

- La délibération du Conseil Municipal n° DE02-25012024 en date du 25 janvier 2024 approuvant le lancement de la procédure de déclassement,
- L'arrêté municipal n° Affaires générales-2024.04 du 1^{er} février 2024 prescrivant l'enquête publique
- La présente notice explicative
- Plan de situation
- Plan parcellaire
- Avis au public